

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTERE DE LA JUSTICE

CABINET DU MINISTRE

ORDONNANCE MINISTERIELLE N°550/1612 DU 15 /11/2013
PORTANT AFFECTATION TEMPORAIRE DE CERTAINS AGENTS DE L'ORDRE
JUDICIAIRES

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX,

Vu la Constitution de la République du BURUNDI ;

Vu la loi n°1/08 du 17 mars 2005 portant Code de l'Organisation et de la Compétence Judiciaires ;

Vu la loi n°1/006 du 16 juin 2000 portant Statut des Agents de l'Ordre Judiciaire ;

Vu le Décret n°100/122 du 28 novembre 2005 portant Organisation du Ministère de la Justice ;

Vu les dossiers personnels et administratifs des intéressés ;

ORDONNE

Article 1 : Les Agents dont les noms suivent sont affectés au Tribunal de Grande Instance de GITEGA du 19 novembre 2013 au 20 janvier 2014. A la fin de cette période, ils regagnent immédiatement les services d'origine sans autre formalité.

Il s'agit de :

1. Madame NDAYISENGA Concilie ;
2. Madame MANIRAMPA Dina ;
3. Madame HAKIZA Ida ;
4. Madame NDAYISANGA Seconde ;

5. Madame KANYANA Evelyne Jolie
6. Madame NDAYISHIMIYE Espérance
7. Madame NTUNZWENIMANA Emmanuella ;
8. Madame BIZIMUNGU Noëlla ;
9. Madame MUGUMYABANGA Emelyne ;
10. Monsieur NZOKIRANTEVYE Sylvestre ;
11. Monsieur NDAYISHIMIYE Egide.

Article 2 : Ils gardent tous les avantages pécuniaires attachés à leur fonction d'origine sans préjudice d'un encouragement éventuel liés aux nouvelles charges.

Article 3 : Toutes dispositions antérieures contraires à la présente ordonnance sont abrogées.

Article 4 : La présente ordonnance entre en vigueur à partir du 19/11/2013

Fait à Bujumbura le 15 /11/2013

Pascal BARANDAGIYE

